

Enquête exploratoire

Enjeux autour de la pratique sportive des personnes LGBTQI+ dans la métropole lyonnaise



La Chaire LGBTQI+ dépend du laboratoire L-VIS de l'Université Lyon 1. Elle a pour objectif de faire progresser les connaissances scientifiques et de permettre la mise en place de politiques et d'actions visant l'égalité de traitement et le respect des personnes LGBTQI+. Pour cela, elle promeut le croisement des savoirs et associe à ses travaux une pluralité de partenaires universitaires et de la recherche, au plan national, européen, et plus largement à l'échelle internationale. Par ailleurs, elle organise des rencontres avec les mondes politiques et associatifs, les institutions, les acteurs et actrices de l'égalité, afin d'affiner l'identification des besoins, de formuler des questionnements croisés et de produire des savoirs par et avec les personnes concernées.

L'Office des Sports de Lyon (OSL) réunit près de 300 associations sportives lyonnaises. Il a pour objectif d'accompagner les associations sportives, en les outillant afin de faciliter leur quotidien et d'améliorer l'accessibilité au sport pour tous les publics. A cette fin, l'OSL propose des formations, ateliers et crée des outils (guides, livres blancs).

Ce rapport a été réalisé par **Audrey Bessard** dans le cadre d'une stage de MI Egal'aps à l'université Lyon 1, Master spécialisé sur les thématiques du genre et du sport

Table des matières

Glossaire de la Chaire LGBTQI+	04
Introduction	15
Méthodologie	17
1. Diagnostic et constats issus du terrain	18
1.1 - Un contexte normé toujours défavorable aux personnes LGBTQI+	18
1.2 - Une incitation à l'invisibilité des personnes LGBTQI+	19
1.3 - Des préjugés invisibilisés	21
1.4 - Des préjugés pourtant réels	22
1.5. Stratégies des personnes LGBTQI+ dans les espaces sportifs	24
1.6. Le sentiment d'appartenance dans le sport, vecteur de bien-être	27
L'édito de la Chaire LGBTQI+	29
2. Recommandations aux pouvoirs publics	31
2.1 - S'appuyer sur des données concrètes pour guider l'action publique	32
2.2 - Agir sur les discriminations croisées : une approche intersectionnelle du sport	32
2.3 - Favoriser la coopération entre clubs et renforcer les solidarités	33
2.4 - Adapter les règlements et les équipements pour garantir l'accès à tous·tes	34
2.5 - Former les professionnel·les du sport	35
2.6 - Adopter une communication cohérente et transparente	35
Récapitulatif des recommandations	36
Conclusion	38

Le système de genre : Mythe et normes sociales



Le système de genre se construit en deux étapes principales :



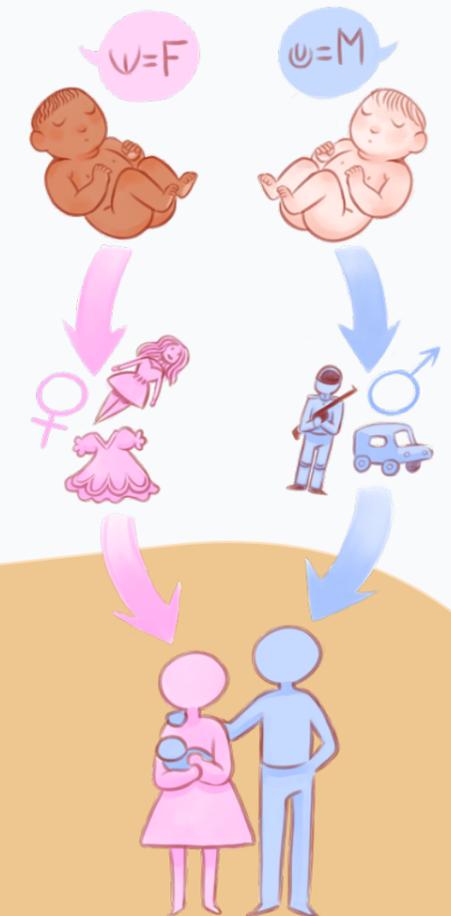
La catégorisation : le monde se divise en deux catégories distinctes considérées comme naturelles, homme et femme.



La hiérarchisation : la catégorie homme est considérée supérieure à la catégorie femme en raison de caractéristiques supposément naturelles.

Afin de se réaliser, ce système se base sur un mythe biologique en trois étapes :

- Il existe uniquement deux sexes, l'un féminin l'autre masculin.
- Ces deux sexes déterminent une identité de genre : femme pour le sexe féminin et homme pour le sexe masculin.
- Ces deux identités de genre justifient une seule sexualité, l'hétérosexualité, à des fins de procréation.



Si de nombreux individus se reconnaissent dans ce schéma, la réalité sociale et biologique est bien plus complexe...

LGBTQI+ ça veut dire quoi ?



Le sigle LGBTQI+ désigne un groupe de personnes qui sortent des normes de sexe, d'identité de genre et/ou de sexualité.

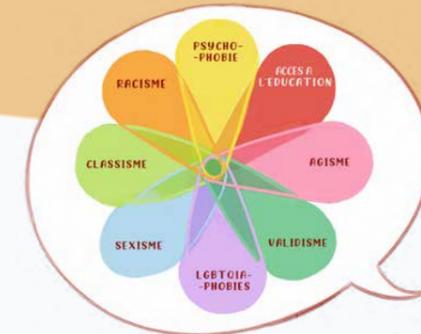
Ce groupe n'est pas uniforme, les personnes lesbiennes, gays, bisexuel.les, transgenres, queers, intersexes, ont des vécus bien différents. Toutes les personnes au sein-même de ces groupes ne vivent pas les mêmes expériences.

Exemples :

Il existe des femmes trans, des hommes trans, des personnes trans non-binaires, des personnes trans hétérosexuelles, homosexuelles, bisexuelles, intersexes...

Il est aussi important de prendre en compte la pluralité des vécus du point de vue du racisme, du validisme, du classisme... Cela s'appelle l'intersectionnalité.

Le concept a été créé par l'universitaire afroféministe américaine Kimberlé Williams Crenshaw en 1989.



Exemples :

- Les personnes LGBTQI+ blanches ne vivent pas les mêmes choses que les personnes LGBTQI+ racisées.
- Les personnes LGBTQI+ valides ne vivent pas les mêmes choses que les personnes LGBTQI+ handicapées.
- Les personnes LGBTQI+ riches ne vivent pas les mêmes choses que les personnes LGBTQI+ pauvres



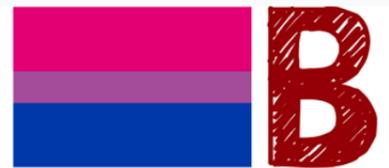


L **Lesbienne** : femmes qui peuvent avoir du désir et/ou éprouver des sentiments envers les personnes de la même identité de genre (femmes).



G **Gay** : hommes qui peuvent avoir du désir et/ou éprouver des sentiments envers les personnes de la même identité de genre (hommes).

Lesbiennes et gays rentrent dans le spectre de l'homosexualité qui signifie : avoir du désir et/ou éprouver des sentiments envers les personnes de la même identité de genre. Ce qui peut donc concerner deux personnes non-binaires.



B **Bisexuel.le** : personnes qui peuvent avoir du désir et/ou éprouver des sentiments amoureux pour plus d'une identité de genre.



P **Pansexuel.les** : personnes qui éprouvent du désir ou des sentiments amoureux pour une personne sans considération pour son sexe ou son identité de genre.

Hétérosexuel.le : personnes qui peuvent avoir du désir et/ou éprouver des sentiments amoureux pour des personnes de la catégorie de genre opposée. (homme/femme).



T **Trans ou transgenre** : (ne pas dire "transsexuel" qui est un terme insultant) sont les personnes dont le genre n'est pas en adéquation avec le sexe qui leur a été assigné à la naissance.

Trans ou transgenre est un terme parapluie qui englobe les femmes trans, les hommes trans ou encore les personnes non-binaires, agenres...

Les personnes peuvent entamer ou non un parcours de transition sociale, médicale et/ou administrative en fonction de leur libre arbitre.

- Les personnes peuvent donc faire évoluer leur état civil, prénom et mention de sexe (transition administrative).
- Les personnes peuvent changer leur apparence et leur prénom ainsi que le pronom qui les désigne pour les faire coïncider avec leur identité de genre (transition sociale).
- Les personnes peuvent suivre un parcours médical et / ou réaliser certaines opérations (transition médicale).

Cisgenre : est le terme antonyme de transgenre. Si l'identité de genre correspond à la catégorie de sexe qui a été assignée à la naissance, la personne est cisgenre. Par exemple: on m'a assigné un sexe masculin à la naissance et je me considère être un homme, je suis cisgenre.



Queer : personnes qui s'éloignent ou ne correspondent pas aux normes de sexualité ou aux normes binaires de genre.

Queer est un mot anglais qui signifie bizarre, tordu, pédé. Ce mot a été repris dans les combats militants pour retourner le stigmata, pour s'approprier cette insulte et la dépouvoir de sa violence.



Intersexe : être intersexe c'est faire l'expérience d'être né.e et/ou de grandir avec des caractéristiques sexuées qui sortent des catégories masculin/féminin.

On imagine souvent qu'il existe deux sexes définis par des duos de caractéristiques opposées comme les organes génitaux (vagin/penis), les gonades (ovaires/testicules), les chromosomes (xx/xy), les hormones (androgènes/oestrogène).

Or les personnes intersexes présentent de multiples variations de ces caractéristiques ce qui fait qu'établir deux sexes uniquement conduit à leur refuser un droit d'existence. Pour coller aux deux seules catégories tolérées socialement, **certaines enfants intersexes subissent d'ailleurs des opérations chirurgicales à la naissance** qui n'ont aucune justification en termes de santé et qui sont considérées par la cour européenne des droits de l'homme comme des actes de torture. On désigne aussi les personnes intersexes par le terme non-dyadique, en opposition aux personnes dyadiques.

Dyadique : Antonyme d'intersexe. Définit une personne qui naît et grandit avec des caractéristiques sexuées typiquement masculines ou féminines.



Asexuel.le et Aromantique :

L'asexualité se caractérise par l'absence ou la faible présence d'attraction sexuelle pour d'autres personnes.



Les personnes asexuelles peuvent ressentir du désir sexuel, mais n'éprouvent pas ou peu le besoin d'avoir des relations sexuelles avec une autre personne. Les personnes asexuelles peuvent très bien exprimer des sentiments et pratiques amoureuses.

Les personnes aromantiques peuvent, elles, exprimer un désir et avoir des pratiques sexuelles sans jamais ou rarement éprouver de sentiments et de gestes amoureux.



Le + représente toutes les personnes qui ne sont pas hétérosexuelles, pas cisgenres, pas dyadiques qui ne se reconnaissent pas dans les termes cités précédemment.

Nommer les discriminations et violences vécues par les personnes LGBTQI+



LGBTQI+phobies :

Toutes attitudes négatives envers les personnes LGBTQI+. Elles se traduisent par de l'exclusion, par des injures verbales ou écrites, des moqueries, blagues, du harcèlement et des discriminations intentionnelles ou non. Les LGBTQI+phobies s'expriment aussi par des violences physiques, jusqu'au viol voire au meurtre et génocide.

Le groupe LGBTQI+ étant un groupe non homogène en raison du sexe et du genre (par exemple les femmes lesbiennes subissent une double sanction sociale entre le sexisme et la lesbophobie), il convient de différencier gayphobies, lesbophobies, bi-phobies, transphobies, queerphobies, intersexophobies et de ne pas omettre leurs entrecroisements avec les rapports sociaux de classe, origines, handicap, âge.

Dya-Cis-heteronormativité :

C'est la promotion de l'hétérosexualité et de la cis-identité et de la sexualité dyadique comme modèle naturel ou supérieur. Elle conduit les personnes LGBTQI+ à être défavorisées par rapport aux personnes hétérosexuelles, cisgenres, dyadiques. Cette notion permet d'aborder les discriminations et violences de manière plus systémique. En effet, les oppressions ne se situent pas qu'entre individus mais également au niveau des structures de la société et des organisations.

Enbyphobie :

Aussi appelée exorsexisme, désigne les inégalités, les discriminations et comportements haineux envers les personnes non-binaires. En anglais, les initiales de non-binary, NB, se prononcent enby. Elle désigne l'oppression systémique ou inter-individuelle envers les personnes non-binaires.

L'enbyphobie prend sa source dans les normes de genre qui ne reconnaissent que deux identités de genre : homme et femme. La non binarité, dans toutes ses formes est donc considérée comme une identité de genre illégitime.

Introduction

Ce rapport entend interroger les freins et les leviers dans l'environnement sportif de la métropole de Lyon pour les personnes LGBTQI+, en s'appuyant sur un travail de recherche sociologique qualitatif et critique mené auprès des sportif-ves, des associations et des dirigeant-es.

L'environnement sportif reste un espace où les normes de genre, de sexe, de sexualité, de « race » et de validité se déploient de manière particulièrement rigide. Si la lutte contre les discriminations semble lentement émerger depuis plusieurs années, la question de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre dans le sport reste encore largement marginalisée, tant dans les politiques publiques que dans la recherche académique. Plusieurs enquêtes institutionnelles (Défenseur des droits, IFOP) ont permis de documenter les vécus des personnes LGBTQI+ dans le monde du travail notamment. Le sport reste un angle mort de ces analyses, alors même qu'il constitue un espace central de socialisation, de visibilité, mais aussi de discriminations et de violences.

Ce rapport constitue une première étape exploratoire, un début de recherche qui appelle à être prolongé et approfondi. Il ne prétend pas à l'exhaustivité, mais vise à poser les premiers éléments d'une réflexion structurée, à partir des expériences et des trajectoires vécues des

personnes concernées. **Il souligne également la nécessité d'un investissement pérenne de la recherche publique sur ces questions, pour mieux comprendre les mécanismes systémiques de discrimination dans le sport et accompagner les transformations de manière adaptée.**

La volonté d'interroger les processus discriminatoires produits dans le sport apparaît donc comme une démarche à la fois novatrice et importante. Ce rapport, fondé sur une recherche de terrain (entretiens, focus groups, observations), cherche à alimenter les réflexions autour des politiques publiques à partir des paroles des premier-es concerné-es, en croisant leur expérience avec les apports des sciences sociales critiques. Il s'agit ainsi de penser le sport comme un levier stratégique pour transformer durablement les politiques sportives locales et nationales, en s'attaquant aux origines systémiques des discriminations.

Objectifs du rapport

- **Documenter les expériences de discriminations**, de violences et d'exclusions vécues ou observées dans les pratiques sportives, qu'elles soient communautaires, institutionnelles ou traditionnelles
- **Analyser les mécanismes d'oppression dans le champ sportif** au prisme des systèmes de genre, de sexualité, de race, de validité ou du statut socio-économique, en s'appuyant sur les concepts issus des sciences sociales critiques (violence symbolique, hétéronormativité, continuum des violences) et sur le champ juridique des discriminations (directe, indirecte, harcèlement discriminatoire, harcèlement environnemental...)
- **Explorer les effets sur les individus de ces préjudices**, notamment en termes de santé mentale, de rapport au corps, de confiance en soi et d'accès aux espaces de loisir et de performance
- **Identifier les stratégies mises en place** par les personnes pour continuer à pratiquer une activité sportive malgré les obstacles
- **Saisir comment les clubs dits « inclusifs » ou communautaires fonctionnent** comme espaces de socialisation, d'empowerment mais aussi de reproduction de préjudices, afin de proposer des pistes d'amélioration concrètes
- **Faire émerger, à partir des entretiens et focus groups, des recommandations** formulées grâce aux témoignages des premier-es concerné-es, en vue de nourrir les politiques sportives locales.

Engagement

La production de données sur les minorités de genre, sexuelle et sexuées pose plusieurs questions liées à leur situation en tant que populations minoritaires fortement exposées aux préjudices. Le mode de collecte peut contribuer à exposer à des situations d'inégalité, de discriminations ou de violences. Les données relatives à ces situations sont des informations sensibles sur lesquelles nous nous sommes engagé.es en termes de confidentialité. En effet, les réponses enregistrées ont été anonymisées, toutes les données personnelles ont été modifiées pour garantir l'anonymat. De plus, tous les éléments pouvant amener à identifier les participant.es ne sont pas publiables, ni publiés dans ce document. Des citations et des éléments d'analyse qualitative sont intégrés. Ces données qualitatives sont anonymisées selon les méthodes sociologiques comme le changement des noms, de dates, de détails, des lieux, des métiers si besoin.

Méthodologie

Une méthodologie qualitative a été mobilisée pour documenter les vécus, les perceptions et les attentes des personnes LGBTQI+ dans le champ sportif. L'objectif étant de faire émerger les freins et les leviers à une pratique non discriminatoire du sport, à partir de la parole des premier-es concerné-es regroupant les personnes LGBTQI+, les dirigeant.es de structures sportives et les encadrant.es.

Focus groups participatifs

Trois focus groups ont été organisés en février 2025 par la Chaire LGBTQI+ de Lyon et l'Office des Sports de Lyon (OSL). Ces sessions ont réuni des personnes concernées autour de trois thématiques :

- **Minorités sexuelles et sport** (7 participant.es)
- **Minorités de genre et de sexe, personnes trans et intersexes** (9 participant.es)
- **Accueil des personnes LGBTQIA+ dans les clubs et par les professionnel·les du sport** (12 participant.es)

Chaque focus group était introduit par un retour sur les enjeux juridiques et sociologiques liés aux discriminations dans le sport. Les participant.es ont ensuite échangé en petits groupes à l'aide d'outils participatifs (post-its, catégorisation micro/meso/macro), puis en restitution commune. Cette organisation a permis d'identifier les obstacles structurels, institutionnels et interpersonnels rencontrés dans le sport, ainsi que les pratiques positives existantes. Ces échanges ont été enregistrés avec le consentement des participant.es et complétés par une observation ethnographique non participante¹, afin de saisir les dynamiques de groupe, les non-dits et les interactions non verbales.

Entretiens individuels approfondis :

Pour compléter les focus groups, des **entretiens semi-directifs** ont été réalisés avec cinq participant.es volontairement sélectionné-es selon une **approche intersectionnelle**². Ces entretiens ont permis d'explorer plus en profondeur les trajectoires individuelles, les stratégies face aux discriminations, ainsi que le rapport identitaire au sport. L'ensemble des entretiens a été enregistré puis retranscrit.

Approche analytique : L'analyse repose sur une démarche inductive, c'est-à-dire en partant de l'observation de l'environnement (terrain, données, récits) pour faire émerger des hypothèses ou des concepts, et permettant de construire progressivement l'analyse à partir des expériences concrètes, sans appliquer de modèle théorique préétabli. Les focus groups ont permis de faire émerger des représentations sociales partagées, tandis que les entretiens individuels ont permis de contextualiser ces discours à l'échelle subjective. L'objectif étant de produire un diagnostic situé, incarné et politiquement utile, en vue d'alimenter les réflexions des institutions publiques autour de la transformation durable du champ sportif en faveur des personnes LGBTQI+.

¹L'ethnographie non participante est une méthode d'observation où le-la chercheur.e étudie un groupe ou un contexte sans y prendre part activement. Elle permet d'analyser les dynamiques sociales tout en minimisant son influence sur le terrain.

²L'approche intersectionnelle analyse la manière dont différentes formes d'oppression (genre, race, classe, sexualité, etc.) se croisent et se renforcent. Elle permet de comprendre la complexité des inégalités vécues par les personnes à l'intersection de plusieurs dominations.

Diagnostic et constats issus du terrain

1.1 – Un contexte normé toujours défavorable aux personnes LGBTQI+

Le sport occupe une place centrale dans la société française. Il est souvent valorisé comme un espace neutre, universel, et porteur de valeurs positives (dépassement de soi, esprit d'équipe) ou comme vecteur de mixité sociale. Pourtant, derrière ces valeurs, le monde sportif reste profondément structuré par des normes implicites, notamment de genre, de sexualité, de validité, de race et de classe, participant à l'exclusion, à l'invisibilisation ou à la marginalisation des personnes minorisées.

Comme le montrent les travaux de Judith Butler³, les identités de genre ne sont pas naturelles, mais produites et stabilisées par des normes sociales et répétées. Le sport, par son insistance sur la séparation entre les catégories « hommes » et « femmes », est représentatif de cette dichotomie particulièrement rigide. La lisibilité des corps y est centrale, être reconnu-e comme légitime à pratiquer dépend souvent de sa conformité aux attentes dominantes (cisgenre, hétérosexuelle, valide, performante). Selon Michel Foucault⁴, ces normes s'inscrivent dans une logique de surveillance, de discipline des corps, et de normalisation.

Ces dynamiques se manifestent à plusieurs niveaux :

- **Interpersonnel** : regards, blagues, exclusions, pressions entre pairs ;
- **Institutionnel** : règlements de compétition, absence de vestiaires adaptés, ignorance des encadrant-es ;
- **Structurel** : non-prise en compte des réalités LGBTQI+ dans les politiques sportives nationales et locales.

Dans ce contexte, les personnes LGBTQI+ se heurtent à une série d'obstacles qui relèvent autant de l'infrastructure (vestiaires, licences, catégories genrées) que de la culture sportive elle-même (culte de la performance, virilisme, invisibilisation des identités minoritaires). Ces normes ne concernent pas que les sports dits « de haut niveau », elles agissent aussi dans les pratiques en amateur, les clubs municipaux et les associations sportives locales.

Les discriminations émergent parce qu'elles sont rendues possibles, banalisées ou renforcées par des normes systémiques, telles que :

- **La cisnormativité** (tout le monde serait cisgenre par défaut),
- **L'hétéronormativité** (l'hétérosexualité comme norme attendue),
- **La norme de performance** (ceux qui ne « performant » pas assez seraient illégitimes),
- **La norme de virilité**, toujours très présente dans certains sports.

“Asso LGBT+, c'est un peu un territoire de chasse pour les gays. Quand on n'est pas un mec cis blanc, c'est plus compliqué.”

Jérémy, 24 ans

1. Diagnostic et constats issus du terrain

Ces normes peuvent se combiner : une personne trans racisée et peu performante sera souvent plus exposée aux discriminations qu'un homme cis gay blanc performant. Même si certaines avancées ont été réalisées dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport, les dispositifs institutionnels restent récents et souvent limités à une approche genrée binaire, centrée sur les femmes cisgenres. La prise en compte des discriminations spécifiques vécues par les personnes LGBTQI+, en particulier les personnes trans ou non-binaires, demeure largement marginale. La frise suivante retrace les principales étapes de la mise en place progressive d'un cadre d'action contre les violences dans le sport.



(Chronologie de l'évolution du droit en matière de lutte contre les discriminations)

1.2 – Une incitation à l'invisibilité des personnes LGBTQI+

Dans l'espace sportif, la visibilité des personnes minoritaires oscille entre affirmation identitaire, évitement des discriminations et des violences, et calculs stratégiques. Cette visibilité est toujours contextuelle, réversible, et soumise à des normes sociales. Le *coming out* n'est pas un acte unique, mais un processus continu et incertain. Il doit être réévalué en permanence selon les environnements, les interlocuteurices, et les enjeux perçus.

Comme le rappelle Erving Goffman, les personnes dites « stigmatisées » doivent sans cesse « gérer leur identité sociale » en adaptant leur présentation aux attentes normatives. Dans le sport, cela se traduit par des choix sur ce que l'on montre, ce que l'on tait, et à qui. Cette gestion de l'information est coûteuse, émotionnellement et symboliquement.

“Je fais ce choix de ne pas être out parce que je ne veux pas que ma pratique sportive soit négative du fait de dire que je suis lesbienne ou pas, donc je fais ce choix en fait de pas être out.”

Émilie, 26 ans

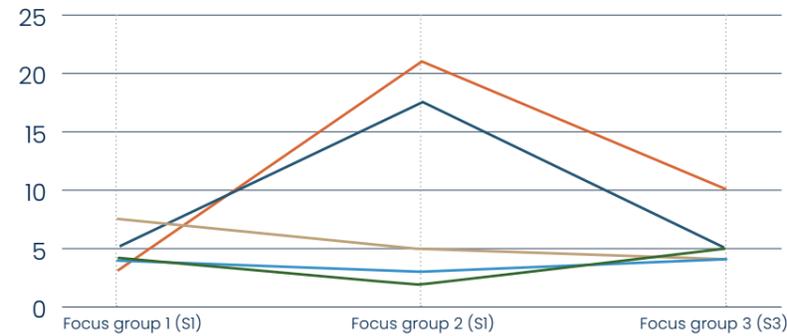
“En fait tu dois choisir entre ce qui est d'être out ou d'être toi-même.”

Joan, 24 ans

³Butler, J. (2005). *Trouble dans le genre : Le féminisme et la subversion de l'identité* (trad. C. Nordmann). Paris: La Découverte.
⁴Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Paris: Gallimard.

Évolution des thèmes par focus group

- Mégenrage
- Épuisement militant / charge militante
- OUT (visibilité)
- Vestiaires
- Référents inclusion / VSS



La visibilité (OUT) compte 16 occurrences et diminue progressivement sur les focus groups, ce qui peut refléter soit un repli défensif dans des espaces moins sécurisés, soit que la visibilité est moins discutée quand d'autres urgences dominent. De nombreuses enquêtes (personnes trans et intersexes : Grant et al., 2011 ; Ghattas, 2019, les jeunes LGBTQI+ : HRC, 2022 ; Out On The Fields, 2015, les personnes racisées : Crenshaw, 1991 ; Pascoe, 2007, ou les personnes en situation de handicap : Shakespeare, 2014 ; McRuer, 2006) démontrent que **les personnes trans et intersexes disposent de marges de manœuvres beaucoup plus réduites que les personnes LGB pour être visibles en société. C'est aussi le cas pour des personnes LGBTQI+ jeunes, en situation de handicap et/ou racisées. Le fait de déployer une enquête plus ample et représentative du sport à l'échelle métropolitaine pourrait permettre, ou non, de valider cette hypothèse.**

La HALDE, puis le Défenseur des droits, ont souligné que les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre sont les moins signalées dans les structures sportives. Ce constat est également mis en avant dans plusieurs enquêtes abordant des domaines comme l'emploi, où les personnes LGBTQI+ ne signalent pas les préjudices vécus de peur d'en subir des nouveaux par la hiérarchie ou d'entamer une procédure longue et insatisfaisante. Le fait de signaler un événement entraîne un coming out de fait. La visibilité y reste donc marginale, souvent conditionnée à des espaces alternatifs plus sécurisants, comme les clubs FLINTA (Femme, Lesbienne, Intersexe, Non-binaire, Trans, Autres) ou les associations LGBTQI+.

Portrait de Marine : entre invisibilité choisie et visibilité contrainte

Femme trans de 27 ans, engagée dans des équipes alternatives, l'une en non-mixité, l'autre dans un collectif féministe dit inclusif. Elle suit uniquement le football masculin en tant que spectatrice et se montre critique vis-à-vis de certains codes communautaires qu'elle juge trop normés ou militants. Pourtant, elle reconnaît que sa présence est perçue comme politique dans l'espace public, ce qui l'amène à endosser une certaine charge pédagogique, parfois épuisante. Son récit illustre les arbitrages permanents entre protection de soi, engagement collectif et adaptation aux normes.

Selon une étude internationale menée par Out on the Fields⁵, 51 % des hommes gays ou bisexuels et 35 % des femmes lesbiennes ou bisexuelles âgés de 15 à 21 ans ont été la cible de comportements homophobes dans le sport. De plus, une recherche de Stonewall⁶ indique que 21 % des personnes LGBTQIA+ ayant assisté à un événement sportif en direct au cours de la dernière année se sont senties discriminées en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre. Ces chiffres illustrent la persistance d'un environnement sportif souvent peu accueillant pour les minorités de genre, sexuelles et sex-

uées, renforçant la nécessité d'une gestion constante de leur visibilité et de leur identité au sein de ces espaces.

La visibilité relève d'un équilibre précaire entre affirmation de soi et stratégie de protection face aux normes et aux préjudices. Le coming out est un processus instable, constamment réévalué selon les contextes. En dépit de quelques espaces sécurisés, les données montrent que la visibilité reste conditionnelle et émotionnellement coûteuse, souvent accompagnée par des violences symboliques ou structurelles du milieu sportif.

1.3 – Des préjudices invisibilisés

Nombreuses sont les personnes minoritaires à ne pas (ou peu) verbaliser les violences et les discriminations vécues dans le champ sportif. Cette invisibilisation ne signifie pas une absence de préjudices, mais traduit des mécanismes complexes, que ce soit par méconnaissance, banalisation, non-reconnaissance institutionnelle, ou encore intériorisation des normes dominantes.

1.3.1 – Non-conscientisation par les minorités elles-mêmes

"J'ai du mal à identifier... je pense que c'est moi qui fais... qui m'arrête pas sur ça aussi... j'ai du mal à m'arrêter sur un truc."

Marine, 27 ans

Certain-es sportif-ves ne parviennent pas toujours à nommer ou à qualifier ce qu'elles vivent. Cela peut s'expliquer par :

- Une **absence de connaissance du cadre juridique** (absence de mots, manque de reconnaissance sociale de ces formes de violence),
- Une **habitude à l'oppression** (banalisation des remarques, acceptation des inégalités),
- Ou encore une **volonté de préservation psychique** (se protéger en minimisant l'expérience).

Cette forme de minimisation subjective rejoint les analyses d'Antoine Le Blanc sur l'auto-protection par l'oubli ou le silence. On constate également une intériorisation des récits dominants, où les violences mineures ou symboliques ne semblent « pas assez graves » pour être nommées ou dénoncées.

1.3.2 – Minimisation et dénégation par les personnes non-LGBTQI+

Les violences vécues par les personnes minorisées sont fréquemment ignorées ou banalisées par les structures sportives traditionnelles, voire par leurs pairs hétérosexuels, cisgenres ou dyadiques⁷. Plusieurs mécanismes s'expriment ici :

Le déni institutionnel

"Nous ce que l'on a noté au niveau rapide, donc que quand il y a des problèmes au niveau du club qui sont remontés, très souvent, le niveau fédéral dit... "C'est de la cuisine interne, on ne veut pas savoir". [...] Donc il y a un espèce de déni des problèmes..."

Enole, 48 ans

La banalisation

"Et voilà récemment on a recadré des fois sur certaines, pas vraiment des insultes mais en tout cas certaines invectives qui partent un peu naturellement dans le jeu. Et qu'on doit essayer de tous collectivement effacer"

Guillaume, 32 ans

L'injonction à la discrétion

"En tout cas, ça dépend des personnes, ça a pris beaucoup de temps avec certaines, mais il y a toujours des personnes avec lesquelles je ne suis pas out, des encadrants notamment, qui me voient souvent. Donc, bien sûr que ça participe à toujours se cacher et j'ai pas encore trouvé des équilibres sur ça."

Émilie, 26 ans

Ce double silence, minoritaire et institutionnel, contribue à renforcer les logiques d'invisibilisation et l'absence de dispositifs de prise en charge. À cela s'ajoute ce que l'on peut qualifier de privilège de l'ignorance⁸, soit le fait que de ne pas avoir à se confronter aux discriminations permet à certain-es de nier leur existence ou leur gravité. Ce privilège, souvent inconscient, protège les personnes majoritaires du malaise ou de la remise en question, mais renforce l'isolement des personnes concernées. Il crée un décalage d'expérience et d'écoute, où les violences symboliques ou systémiques sont perçues comme inexistantes simplement parce qu'elles ne sont pas vécues personnellement.

⁵<https://outonthefields.com/media/>

⁶<https://www.stonewall.org.uk/news/new-research-shows-many-lgbtq-people-still-dont-feel-welcome-in-sport-as-rainbow-laces-kicks-off>

⁷À l'inverse d'une personne intersexe, on parle d'une personne dyadique quand elle naît avec des caractéristiques sexuelles typiquement masculines ou féminines. On parle d'intersexuation ou de variation du développement sexuel.

⁸Méline. « Être blanc, ou le privilège de l'ignorance ». Racismes de France, La Découverte, 2020. p.231-247

1.4 – Des préjugés pourtant réels

Les discriminations vécues par les minorités dans les espaces sportifs ne se limitent pas aux actes de violence manifeste. Elles s'inscrivent dans une large gamme de comportements allant de l'injonction normative subtile à l'exclusion ouverte, en passant par les micro-agressions, le mégenrage, ou les non-recours aux dispositifs d'accompagnement.

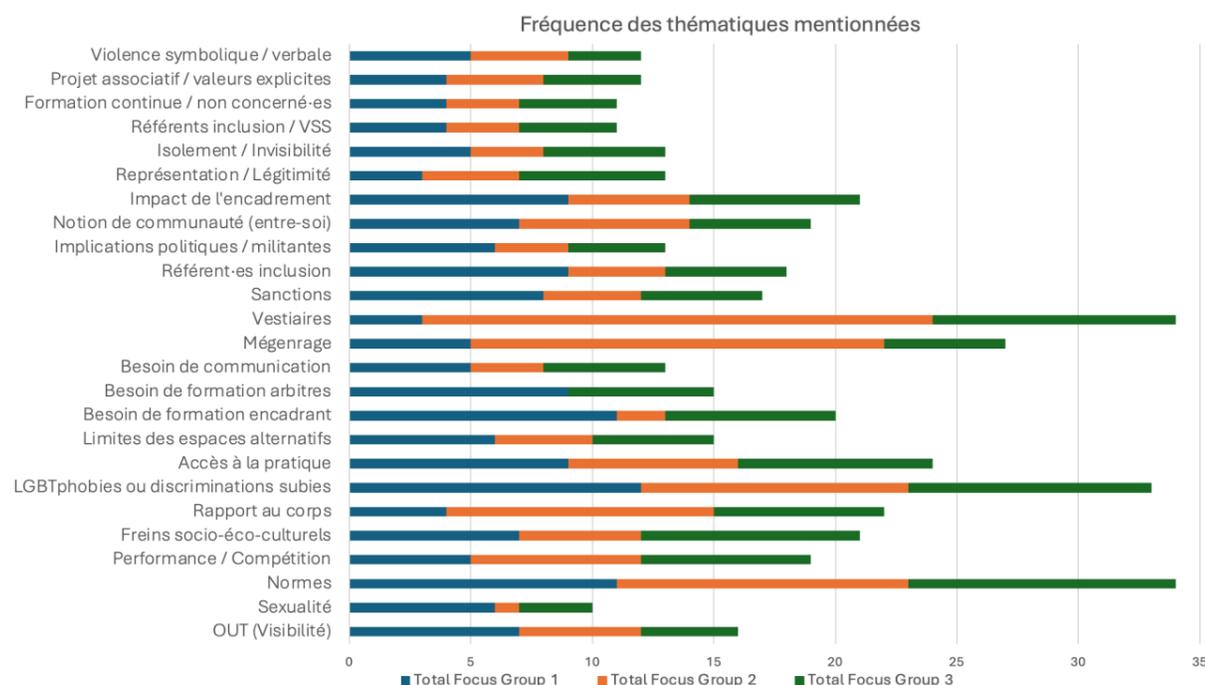
Ce que nous dit la recherche dans le milieu sportif

Ces expériences s'inscrivent dans ce que la sociologue britannique Liz Kelly définit comme le « continuum des violences ». Ce concept montre que les violences ne sont pas des incidents isolés mais s'inscrivent dans une dynamique où différentes formes de violences (blagues sexistes, agressions physiques et autres) sont interconnectées et renforcent un climat de domination et de peur. Kelly souligne que ces violences, même perçues comme mineures, ont des effets cumulatifs sur les victimes, affectant leur bien-être et leur participation sociale. Dans le contexte sportif, ce continuum se manifeste par des normes de performance et de masculinité hégémonique.

Les micro-agressions, telles que les blagues homophobes ou le mégenrage, contribuent à un environnement hostile, poussant certains individus à se retirer du milieu sportif. Une enquête menée par l'INJEP⁹ révèle que 77 % des Français perçoivent le milieu sportif professionnel comme homophobe, et 75 % pour le milieu amateur. De plus, 46 % des Français ont déjà été témoins d'un comportement homophobe ou transphobe dans le milieu sportif. Ces chiffres illustrent la prévalence des violences et discriminations dans le sport, renforçant la nécessité de déconstruire les normes et pratiques qui perpétuent ce continuum de violences¹⁰.

1.4.1 – Des dynamiques discriminatoires se retrouvant à l'échelle locale

Le graphique suivant illustre l'évolution de la fréquence des thématiques abordées au fil des trois sessions de focus groups (S1, S2, S3), mettant en évidence les enjeux qui prennent de l'ampleur dans les discussions des participant·es, tels que les problématiques liées aux vestiaires, au mégenrage ou aux règlements, révélateurs d'une prise de conscience des violences structurelles et de la nécessité d'actions concrètes dans les milieux sportifs.



⁹<https://www.sports.gouv.fr/lgbt-phobies-70>
¹⁰<https://www.dilcrah.gouv.fr/files/files/Pour-un-sport-inclusif-et-respectueux-Recueil-de-bonnes-pratiques-2024.pdf>

Thématiques les plus fréquentes : Vestiaires, Mégenrage, Normes, LGBTphobies/discriminations subies et Accès à la pratique révélant des problèmes structurels persistants liés à l'organisation genrée des espaces sportifs.

Évolution entre les sessions : L'évocation des normes monte régulièrement de focus group 1 à focus group 3. Mégenrage et Vestiaires explosent en focus group 2, signe d'un besoin urgent d'action concrète sur les espaces matériels et l'accueil des personnes trans.

Enjeux invisibilisés ou sensibles : Suggèrent des formes de souffrance implicites ou difficiles à verbaliser, qui nécessitent des espaces de parole dédiés. Violence symbolique, Autocensure, Épuisement militant sont présents mais faiblement exprimés.

1.4.2 – Pluralité des formes de violences

Les données récoltées à travers les trois focus groups permettent d'identifier un continuum de violences, que l'on peut répartir selon trois types :

Type de violence	Exemples concrets	Extraits de terrain
Symbolique / verbale	Blagues, mégenrage, remarques sur l'apparence	« Les blagues qui abusent et qui sont pas des blagues. » – Joan
Institutionnelle	Refus d'inscription en tournoi, vestiaires genrés	« Ici ne pouvait pas aller dans les tournois qui lui convenaient. » – Joan
Sociale / relationnelle	Exclusion des groupes, non-prise en compte des besoins	« À la fin, c'est les mecs cis gays qui restent. Tout le reste a jarté. » – Damien

1.4.3 – Données quantitatives issues des verbatims

Les thématiques associées aux discriminations sont parmi les plus fréquemment citées dans les focus groups :

Thématique	Total occurrences
Vestiaires	34
LGBTphobies ou discriminations subies	33
Mégenrage	27
Sanctions	17
Règlement	16
Violence symbolique / verbale	12

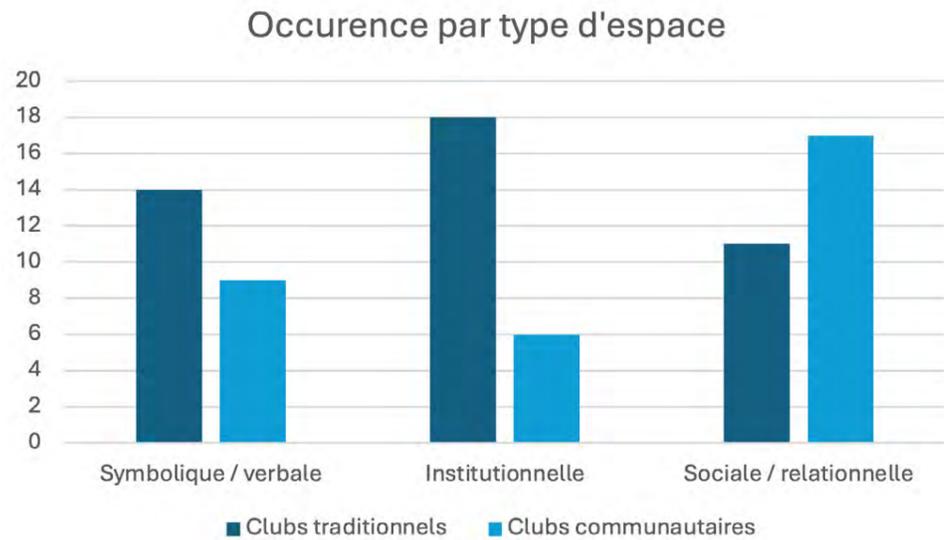
Ces chiffres permettent de formuler une hypothèse à vérifier dans une enquête plus élargie : que les violences systémiques et les comportements discriminatoires sont omniprésents, y compris dans les clubs dits « alternatifs », et pas seulement dans les structures traditionnelles.

Portrait de Jérémie : entre « inclusion » collective et affirmation personnelle

Jeune homme trans bisexuel et asexuel, sa pratique sportive est diverse : notamment avec des arts martiaux, de la danse et de l'escalade, en pratique autonome ou dans une association sportive LGBTQI+. Pour lui, ces espaces permettent une reconnexion au corps et à l'identité, mais ne sont pas exempts de tensions.

Très attentif aux rapports de pouvoir internes, il garde une forme de prudence vis-à-vis de la communautarisation, qui peut selon lui reproduire certaines exclusions. Jérémie oscille entre envie d'inclusion, besoin de reconnaissance et distance critique vis-à-vis des normes communautaires.

Le graphique ci-dessous met en évidence la répartition des violences selon leur type (symbolique, institutionnelle, sociale) et le type d'espace sportif (clubs traditionnels vs clubs communautaires), soulignant que si les violences institutionnelles sont largement dominantes dans les clubs traditionnels, les violences sociales et relationnelles sont davantage exprimées dans les clubs communautaires, révélant des dynamiques de pouvoir différenciées mais persistantes dans tous les contextes.



Une dynamique importante émerge où les formes de violences et de discriminations varient selon les espaces et montre qu'aucune structure n'en est exempte.

Les violences et discriminations institutionnelles (comme les règlements inadaptés, le manque de reconnaissance administrative, ou les discriminations structurelles) sont majoritairement rapportées dans les clubs traditionnels. Cela reflète le poids des normes dans ces clubs et l'absence de politiques de lutte contre les discriminations, notamment à l'égard des personnes trans ou non-binaires.

Les violences et discriminations sociales ou relationnelles (exclusion du groupe, mégenrage par les pairs, pression implicite à la conformité) sont plus souvent mentionnées dans les clubs communautaires. Ce résultat, en apparence paradoxal, souligne que même les espaces dits « inclusifs » peuvent reproduire des rapports de pouvoir internes, liés à la visibilité, au passing ou à la légitimité perçue.

Les violences et discriminations symboliques et verbales (plaisanteries déplacées, stéréotypes, assignations identitaires) sont présentes dans les deux types d'espaces, mais un peu plus fréquentes dans les clubs traditionnels. Elles traduisent un climat où les normes cis-hétérosexuelles-dyadiques restent dominantes et rarement remises en question.

1.5 – Stratégies des personnes LGBTQI+ dans les espaces sportifs

Face aux violences, aux normes contraignantes et aux exclusions, les minorités sexuées, sexuelles et de genre développent des stratégies d'adaptation variées. Ces tactiques ne sont pas seulement des réponses à des agressions ponctuelles, mais constituent souvent des arbitrages complexes visant à préserver leur intégrité physique, psychologique et identitaire. Ces stratégies permettent de continuer à pratiquer le sport malgré un environnement souvent hostile, incertain ou ambivalent.

Stratégie d'invisibilisation : le silence comme protection

Certain-es sportif-ves LGBTQI+ optent pour une invisibilité choisie de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, non par renoncement, mais comme stratégie défensive. Cette posture vise à préserver un espace de pratique sportive stable face à des environnements potentiellement hostiles. Comme l'illustre le témoignage d'Émilie, ne pas être « out » permet de protéger son plaisir de jouer ou sa performance contre le risque de stigmatisation ou de rejet.

Cette autocensure constante relève d'une forme de vigilance identitaire, qui exige un effort mental et émotionnel permanent. Le sport devient alors un lieu d'autosurveillance : un terrain d'expression du corps, mais sous condition de neutralisation du soi.

“En tout cas, ça dépend des personnes, ça a pris beaucoup de temps avec certaines, mais il y a toujours des personnes avec lesquelles je ne suis pas out, des encadrants notamment, qui me voient souvent. Donc, bien sûr que ça participe à toujours se cacher et j'ai pas encore trouvé des équilibres sur ça”

Émilie, 26 ans

Stratégie de contournement : choisir ses marges pour exister

Face aux normes rigides et parfois excluantes des structures sportives traditionnelles, de nombreuses personnes LGBTQI+ adoptent des stratégies de contournement. Cela peut passer par le retrait de la compétition, le choix de clubs alternatifs ou l'inscription dans des collectifs en non-mixité, comme les espaces FLINTA. Ce repli partiel interroge les conditions d'accès au collectif sportif : être reconnu-e dans ces espaces implique-t-il de conformer son corps ou son identité à des normes cis-hétérocentrées-dyadiques ? Le témoignage de Joan souligne l'exclusion générée par des règles sportives basées sur l'état civil, forçant certain-es à renoncer à la pratique compétitive.

Ce choix est souvent motivé par la volonté de préserver son intégrité identitaire dans un univers perçu comme hostile ou inadapté. Ainsi, pour préserver leur santé mentale et leur sécurité, certaines personnes privilégient des formes de sport non institutionnelles, informelles ou individualisées, réaffirmant ainsi leur droit à une pratique libre et choisie.

“Je connais quelqu'un qui faisait du tennis et qui a arrêté parce qu'iel ne pouvait pas participer aux tournois. Parce que par rapport aux tournois au tennis, c'était en non-mixte. Et c'était par rapport à la mention du genre sur la carte d'identité. Et du coup, iel ne pouvait pas aller dans les tournois qui lui convenaient.”

Joan, 24 ans

Stratégies de distanciation : se protéger sans se retirer

Certain-es pratiquant-es adoptent une posture de retrait, sans pour autant abandonner les espaces sportifs. Il ne s'agit pas de se cacher, mais plutôt de minimiser son exposition émotionnelle et identitaire. Cette distanciation permet de préserver une zone de confort psychique, en évitant de s'impliquer pleinement dans des dynamiques collectives ou militantes perçues comme potentiellement coûteuses. Marine et Laura illustrent cette stratégie par des récits où le ressenti de violence est minimisé, parfois non verbalisé, voire relativisé. Ce choix peut être motivé par un sentiment de chance relative (« je n'ai pas eu de gros problèmes »), par un doute sur la légitimité de leur ressenti, ou encore par le refus de faire des discriminations une part centrale de leur identité sportive. Ces récits rappellent que l'absence de plainte ne signifie pas absence de violence ou de discrimination, mais souvent stratégie silencieuse de préservation dans un contexte où les identités queer peuvent être peu reconnues, voire effacées. Cette stratégie souligne la pluralité des rapports à la visibilité, et la complexité des parcours identitaires dans le sport.

“Je n'ai jamais ressenti le besoin parce que déjà, je pratique seule. [...] Et j'ai jamais été dans une situation où je me sentais pas safe par rapport à mon orientation. Par rapport à (silence) Voilà.”

Laura, 31 ans

Stratégie d'adaptation : composer avec les normes, éviter l'exclusion

“J'étais avec un collègue qui à chaque fois qu'un mec passait [...], il était en mode « eh tu le trouves pas beau ? ». Au bout d'un moment j'en ai eu marre mais vraiment, du coup j'ai dit « je suis lesbienne ». Voilà et du coup, il a arrêté de me faire chier avec les mecs. Ah si ok, étonnement, par contre après j'étais rentrée dans le « boys club » et du coup, dès que lui et son pote ils voyaient l'animatrice passer, maintenant il m'incluait, il disait elle est pas... les remarques sur le physique”

Jérémie, 24 ans

Dans des contextes où les normes cis-hétérosexuelles-dyadiques sont imposées sans être explicitement violentes, les personnes LGBTQI+ développent des tactiques fines d'adaptation sociale. Il ne s'agit ni d'un effacement complet, ni d'une distanciation marquée, mais plutôt d'une négociation constante entre affirmation de soi et stratégie de survie. Jérémie illustre cette dynamique à travers une fiction identitaire temporaire : avant sa transition, il se définissait comme lesbienne, non pas pour se révéler, mais pour faire cesser une pression hétéronormée. Ce geste, bien qu'efficace, l'intègre aussitôt dans un nouveau rôle, celui du « boy's club », renforçant d'autres normes sexistes.

Ce type de stratégie démontre comment l'ajustement identitaire est souvent un compromis contraint, où l'on s'adapte aux codes dominants pour préserver une forme d'acceptabilité sociale. Ces tactiques révèlent les zones grises de la reconnaissance, où l'adhésion partielle aux normes devient le prix à payer pour éviter les frictions.

Stratégie de visibilité assumée : revendiquer sa présence comme acte politique

Certaines personnes font le choix d'une visibilité consciente et stratégique, non comme une exposition subie, mais comme une forme d'affirmation identitaire et politique. Dans cette perspective, rendre visible son orientation sexuelle ou son identité de genre devient un moyen de revendiquer un droit à l'existence, à la participation et à la transformation des normes sportives dominantes. La visibilité peut être perçue comme un devoir d'exemplarité ou un vecteur de changement.

Cependant, cette visibilité n'est jamais totalement libre et peut être conditionnée par les contextes (compétitions, vestiaires, interactions avec les encadrant-es), soumise à des attentes implicites, et parfois instrumentalisée par les structures. Pour certain-es, elle engendre une charge mentale identitaire, liée à la pression d'être à la fois militant-e, pédagogue et modèle. Dans ce sens, la visibilité devient une stratégie ambivalente, à la fois source de reconnaissance et de pouvoir d'agir pour certain-es, mais aussi d'exposition, de fatigue et de fragilité psychique pour d'autres. Elle montre également que les trajectoires identitaires dans le sport ne peuvent être réduites à un continuum entre silence et revendication, mais relèvent d'un ajustement constant aux normes, aux espaces et aux rapports sociaux.

“C'est ça qui m'a plu à travers le foot : c'est d'avoir un tremplin pour parler de ma réalité. Et en tant que trans, je suis obligé-e d'en parler”

Marine, 27 ans

Face aux normes contraignantes, aux discriminations et aux violences, ces stratégies sont essentielles pour continuer à accéder aux espaces sportifs. Ces tactiques ne sont cependant ni figées ni exclusives. Elles peuvent coexister, se succéder dans le temps, ou être activées selon les contextes et les interlocuteur-ices. Loin d'être passives, ces stratégies relèvent d'un effort constant de négociation identitaire et de préservation psychique. Elles témoignent d'une volonté forte de continuer à pratiquer le sport, malgré un environnement souvent normé, voire hostile. Cette créativité quotidienne révèle une capacité d'ajustement, avec une volonté de transformation des structures sous-jacente pour que ces stratégies ne soient plus une nécessité.

1.6 – Le sentiment d'appartenance dans le sport, vecteur de bien-être

Le sport, en tant que levier d'émancipation et de construction identitaire, est aussi un terrain d'exposition aux normes, aux regards et aux jugements. Pour les personnes LGBTQI+, l'accès à un véritable sentiment d'appartenance dans les espaces sportifs dépend souvent d'un équilibre fragile entre visibilité, sécurité, reconnaissance et autonomie. Cette section explore les tensions psychosociales qui accompagnent la gestion de l'identité dans les clubs traditionnels et communautaires, et analyse les conditions qui permettent - ou empêchent - aux individus de pratiquer du sport dans un espace de bien-être, de stabilité et de lien social.

Impacts psychosociaux : charge mentale et fatigue identitaire

La visibilité conditionnelle pèse à plusieurs niveaux :

- **Cognitif** : vigilance constante sur ce que l'on dit, comment on se présente.
- **Émotionnel** : peur de la réaction de l'autre ou de l'incompréhension.
- **Social** : sentiment de décalage ou d'isolement dans certains groupes.

Cela rejoint les travaux de J. Clare (2017) et ceux de Herek (1995) sur les effets à long terme de la « gestion identitaire » dans des contextes hostiles ou incertains, avec des conséquences sur la santé mentale, le sentiment d'appartenance et la stabilité dans la pratique.

Espace de pratique	% de participant-es modifiant leur comportement selon le contexte
Clubs traditionnels	72 %
Clubs communautaires	33 %
Compétitions officielles	81 %
Pratique informelle	27 %

Pour certaines personnes minoritaires, le sport dépasse la simple activité physique. Il est un vecteur d'expression de soi, d'affirmation identitaire et de lien communautaire. Ce rôle est illustré par le témoignage suivant :

“C'est ça qui m'a plu à travers le foot : c'est d'avoir un tremplin pour parler de ma réalité. Et en tant que trans, je suis obligé-e d'en parler.”

Marine, 27 ans

Ce lien entre pratique sportive et identité est analysé à travers le concept d'« ego involvement » développé par Mock, Misener et Havitz. Ce concept décrit le degré d'engagement personnel d'un individu dans une activité, en fonction de son importance pour l'identité personnelle. Plus l'activité est perçue comme centrale dans la définition de soi, plus l'engagement est fort, mais la personne devient aussi plus vulnérable aux expériences négatives associées à cette activité. Cette implication peut renforcer l'estime de soi et le sentiment d'appartenance. Cependant, elle expose également les individus aux discriminations et aux exclusions.

Une enquête menée par la Human Rights Campaign¹¹ a révélé que les jeunes trans et non-binaires qui participent à des activités sportives au lycée ont de meilleurs résultats scolaires, des niveaux de dépression plus faibles et un sentiment de sécurité accru par rapport

à ceux qui ne participent pas. Cependant, ces mêmes jeunes sont souvent confrontés à des politiques discriminatoires qui limitent leur accès au sport. Le sport représente à la fois un espace d'émancipation et une source potentielle de vulnérabilité.

Même dans les espaces non traditionnels, censés être des refuges pour les personnes minoritaires, la persistance des normes imposant des critères de conformité en termes de performance, d'esthétique ou de capital culturel n'est pas neutre. Ces exigences peuvent rendre la non-discrimination conditionnelle, excluant ceux qui ne correspondent pas à ces standards dominants. Un témoignage illustre cette réalité :

“Il n'y a pas forcément une très bonne image de (Asso LGBT) quand on n'est pas un mec cis blanc. L'image qu'on nous a donnée, c'était que c'était des mecs cis blancs à partir de 40 ans et plus qui font du sport entre eux.”

Jérémie, 24 ans

En résumé, dans le sport, la visibilité des personnes minoritaires est souvent conditionnelle, ajustée en fonction des espaces, des publics et des enjeux de sécurité ou de performance. Même dans les clubs alternatifs, une injonction à la visibilité peut exister, générant une fatigue identitaire. Le sport devient ainsi à la fois un espace d'émancipation et de vulnérabilité.

L'édito de la Chaire LGBTQI+

Favoriser la construction d'une politique de lutte contre les discriminations

Diversité, mixité, inclusion, égalité, égalité des chances, lutte contre les discriminations, intégration, assimilation, ne relèvent pas uniquement d'un choix de mots qui seraient plus ou moins esthétiques à des fins de communication. En sciences politiques, ces mots, au-delà de la sémantique, représentent des référentiels politiques plus ou moins structurés avec des visions du monde bien différentes.

Ces référentiels qui construisent les politiques publiques visent à rendre effectif le principe d'égalité qui est un principe constitutionnel, soit un principe classé au plus haut dans la hiérarchie des normes fondant la 5^{ème} République. L'égalité en droit ne signifie pas l'égalité en fait. C'est pourquoi le droit (article 225-1 du code pénal) prévoit l'interdiction des discriminations et l'obligation de mettre en place les mesures nécessaires au respect de la non-discrimination.

Historiquement, les politiques d'assimilation, d'intégration, d'insertion ont désigné des « publics inadaptés » sur lesquels agir afin d'obtenir l'égalité : l'égalité ne se ferait alors qu'une fois que les publics jugés différents, inadaptés à la république, voire déviants se normaliseront.

Début des années 2000, les référentiels « diversité » ; « égalité des chances », puis plus récemment « inclusion » reprennent cette vision de publics « différents » à ramener vers un public qui fait norme. L'accent est encore mis sur la désignation de personnes hors-normes afin de produire une politique d'égalité.

La lutte contre les discriminations s'appuie, elle, sur la conscientisation, le repérage et l'interdiction effective des discriminations. Autrement dit, la focale n'est pas mise sur des publics jugés « différents », non conformes

à la norme sociale mais sur les préjudices produits par les personnes et les organisations. Ce sont ces préjudices qui différencient et excluent les personnes de la société. Une politique d'égalité efficace porte alors sur la suppression des préjudices et non sur la mise en avant de « différences » supposées.

La lutte contre les discriminations est un référentiel trop peu mobilisé, pourtant il s'appuie sur le droit (le droit est réservé à tous.tes) tandis que la diversité et l'inclusion s'appuient sur un idéal méritocratique (on met en avant des modèles de réussite « issus de la diversité »).

D'ailleurs, en pratique « la diversité » et l'« inclusion » désignent uniquement les personnes hors-normes (« issus de la diversité, « les diversités ») marquant ainsi l'existence d'un « nous » et d'un « eux ».

La diversité, l'inclusion, ont également un champ d'action non défini ou alors reposent sur des catégorisations stéréotypées et bialisées (exemple : le concept de minorités « visibles » ; le fait que la diversité ne soit pas un terme défini, etc). A l'inverse, s'inscrivant dans un héritage historique et sociologique, la lutte contre les discriminations s'applique à des préjudices et situations clairement définies par le droit.

Elle s'appuie ainsi sur des obligations légales, alors que le référentiel diversité/inclusion place l'action dans le registre de la volonté des organisations. La « LCD » permet de prendre en compte les discriminations systémiques et de viser le changement des pratiques dans les organisations et non sur de l'affichage de « diversité » ou d'« inclusion » (photos de personnes « différentes », marketing arc-en-ciel, mixité, etc).

¹¹<https://www.hrc.org/resources/get-the-facts-about-transgender-non-binary-athletes>

Il est aujourd'hui nécessaire de diffuser et construire de vraies politiques publiques de lutte contre les discriminations, dans le sillage du droit. La « diversité », et l'« inclusion » sont des référentiels politiques entrepreneuriaux, masquant par des mots positifs des réalités sociales : les discriminations et les violences. Imagine-t-on une seconde dire « Paisibilité de la propriété » pour « Lutte contre le vol » ; « Favorisation de la vie » pour « Répression du meurtre » ?

NB : Mener une politique de lutte contre les discriminations ne rime pas nécessairement avec sanctionner ou régler des situations par les juridictions. Si renforcer

les procédures de sanction et le respect du droit sont des objectifs prépondérants, de multiples stratégies permettent de lutter efficacement contre les discriminations et les violences discriminatoires. C'est ce que ce rapport propose en incarnant la première étape d'une politique de lutte contre les discriminations : reconnaître l'existence et la complexité d'un problème public par une enquête produisant des données objectives et des recommandations.

Tableau de résumé des trois modèles

Énoncé de la politique	"Modèle républicain" Intégration, assimilation	Lutte contre les discriminations	Diversité / Égalité des chances
Conception	Égalité formelle	Égalité de traitement	Égalité des chances
Problème public	Des publics sont inadaptés	Discriminations systémiques	Absence de diversité / de mixité
Cible principale de l'action	L'individu Les publics "inadaptés"	Les organisations discriminatoires	Publics issus de la "diversité", "talents"
Mode de régulation	Le principes La norme sociale dominante	Légale / le droit Obligations	Le marché La concurrence
Instruments d'action publique	Droit pénal (intentionnalité) Accompagnement social des publics	Droit (effectivité du droit) Soutien à la mobilisation des groupes minorisés Contrainte légale pour mesurer/analyser, changer les pratiques, rendre des comptes	Chartes, labels Sensibilisation, lutte contre les préjugés et stéréotypes Campagne de communication / valorisation des réussites

2 Recommandations aux pouvoirs publics

Dans l'environnement sportif, lieux où les normes traditionnelles continuent de produire des discriminations systémiques à l'encontre des minorités de genre, sexuées et sexuelles, les institutions ont un rôle central à jouer pour impulser des changements profonds et durables. Les recommandations qui suivent visent à renforcer l'accès de toutes et tous au sport, prévenir les violences, et favoriser une pratique sportive respectueuse des personnes marginalisées. Avant de présenter les recommandations concrètes issues de ce travail, il est important de rappeler deux principes fondamentaux. Ceux-ci traversent l'ensemble des axes proposés et conditionnant leur mise en œuvre effective.

Une co-construction avec les personnes concernées

Trop souvent, les politiques publiques en matière de sport sont pensées de manière verticale (top-down), sans dialogue avec les personnes directement exposées aux discriminations, notamment LGBTQI+. L'adhésion des acteurs de terrain se retrouve alors fragilisée, vient réduire la pertinence des dispositifs et invisibiliser les besoins spécifiques. À l'inverse, les recherches menées dans le champ du sport (Kavoura & Kokkonen, 2021 ; Cunningham, 2015 ; Shaw & Frisby, 2006) soulignent l'efficacité des politiques réellement participatives. Elles recommandent d'impliquer les personnes concernées dès les phases de conception, via des forums, des groupes de travail mixtes, des enquêtes ou encore la co-création d'outils. Cette approche renforce non seulement la légitimité des mesures proposées, mais permet aussi de reconnaître les personnes minorisées comme expertes de leur propre expérience.

Une transformation structurelle au-delà des gestes symboliques

Le port d'un drapeau arc-en-ciel, l'organisation d'une journée contre les discriminations ou la signature d'une charte ne sont pas des outils suffisants pour lutter contre les discriminations et faire d'un lieu un endroit safe. De nombreuses structures sportives se contentent encore d'une communication symbolique, sans remise en question des normes, des règlements ou des pratiques discriminatoires. Cette logique, qui s'apparente régulièrement à du pinkwashing ou rainbow-washing, masque trop souvent l'absence d'actions concrètes. Les travaux de Phipps (2020) ou Humberstone et al. (2022) insistent sur l'importance d'une transformation multi-niveaux, allant des infrastructures matérielles (vestiaires, signalétique), à l'organisation des compétitions (règlements, inscriptions), en passant par les cultures de clubs (langage, pédagogie, rapports de pouvoir). La lutte contre les discriminations exige donc des politiques ambitieuses, soutenues par des moyens, des indicateurs de suivi, et une volonté de changement à tous les niveaux.

Ces deux principes, c'est-à-dire la participation active des personnes concernées et la transformation des structures, forment le socle des recommandations qui suivent. En les intégrant pleinement, les collectivités peuvent amorcer un véritable changement durable dans le champ sportif et implémenter une réelle politique de lutte contre les discriminations.

2.1 – S'appuyer sur des données concrètes pour guider l'action publique

Comprendre les discriminations dans le sport nécessite de les documenter de manière rigoureuse. Sans données fiables ni analyse approfondie, il est impossible de construire des politiques efficaces ou de mesurer les progrès réalisés. La lutte contre les discriminations suppose une connaissance précise des mécanismes d'exclusion, passant par :

- **Poursuivre et étendre l'enquête exploratoire actuelle** : Il est nécessaire de prolonger le travail engagé à travers cette première étude qualitative, en développant un projet de recherche à plus grande échelle sur la ville de Lyon, voire l'ensemble de la métropole. Cette nouvelle phase pourrait articuler des méthodes quantitatives (enquêtes par questionnaire auprès des pratiquant·es, clubs, fédérations) et qualitatives (entretiens, observations ethnographiques, focus groups), en collaboration étroite avec les universités, les associations sportives LGBTQI+, les institutions locales et les clubs traditionnels. Ce croisement des approches permettrait de mieux cerner les dynamiques systémiques de discrimination, tout en valorisant les pratiques sportives alternatives. Il s'agit de produire des données ancrées dans le terrain, utiles à la fois pour la recherche, les politiques publiques et les acteur·ices concerné·es.
- **Créer un observatoire régional des discriminations dans le sport** : un tel dispositif aurait pour mission de centraliser les données existantes, de produire une veille continue sur les violences dans le sport, mais aussi d'identifier et de diffuser les pratiques inspirantes portées par les clubs, les collectivités ou les collectifs citoyens. Il pourrait s'appuyer sur les compétences croisées des universités, de la Chaire LGBTQI+ de Lyon, des associations locales, et des collectivités territoriales.
- **Mettre en place un temps de restitution et de pilotage politique annuel** : afin d'assurer un suivi transparent et partagé des actions menées, il est proposé d'organiser chaque année une restitution publique. Celle-ci pourrait s'inscrire dans le cadre du conseil d'observation de la Chaire LGBTQI+ de Lyon, rassemblant les partenaires associatifs, politiques, universitaires et sportifs. Ce temps de bilan permettrait à la fois d'évaluer les effets des mesures mises en œuvre, de réajuster les priorités, d'alimenter la recherche et de fixer des perspectives d'action collective.

La mise en place d'observations régulières, le partage d'expériences et l'évaluation permettraient non seulement de rendre visibles les violences et exclusions, mais aussi de valoriser les initiatives positives, pour construire des réponses réellement adaptées aux réalités du terrain et à son évolution constante.

2.2 – Agir sur les discriminations croisées : une approche intersectionnelle du sport

Les discriminations dans le sport ne sont jamais isolées : elles se combinent souvent à d'autres formes d'inégalités liées à la classe sociale, à l'origine, au handicap ou au statut administratif. Cette imbrication, que les sciences sociales désignent sous le terme d'intersectionnalité, implique que certaines personnes sont confrontées à des obstacles multiples et renforcés. Une politique efficace de lutte contre les discriminations ne peut donc être indifférente à cette complexité.

Pour répondre à cette pluralité de situations, plusieurs leviers d'action doivent être mobilisés :

- **Créer des dispositifs de proximité, notamment dans les territoires éloignés de l'offre sportive** (zones rurales, quartiers populaires, périphéries urbaines), mais aussi dans les centres-villes parfois inaccessibles pour les personnes précaires. Cela peut passer par des activités mobiles, comme des sessions sportives organisées directement dans les quartiers (gymnases itinérants, événements ponctuels dans des espaces publics, interventions en lien avec les maisons de quartier ou centres sociaux), permettant d'aller à la rencontre des publics éloignés des structures traditionnelles.
- **Instaurer une tarification adaptée**, afin de garantir un véritable accès au sport pour les personnes les plus précaires. Cela concerne particulièrement les jeunes LGBTQI+ en situation d'exil, sans statut administratif stable ou vivant dans des conditions socio-économiques défavorisées.
- **Adapter les infrastructures sportives**, pour qu'elles soient réellement accessibles et accueillantes : cela suppose un langage non-discriminatoire dans les règlements et supports d'information, la mise à disposition d'espaces sécurisés, et la formation du personnel à l'accueil de publics minorisés.
- **Mettre en place des accompagnements spécifiques** pour les personnes exposées à plusieurs formes de marginalisation, comme les personnes trans migrantes, qui nécessitent un appui linguistique, administratif et culturel afin de pouvoir s'orienter dans les structures sportives sans subir d'exclusion ou de stigmatisation.

La prise en compte de la pluralité des parcours et des identités est essentielle pour adapter les dispositifs aux réalités concrètes des publics concernés, pour garantir l'accès au sport non comme un privilège, mais comme un droit effectif pour toutes et tous, quels que soient leurs parcours ou leurs conditions de vie.

2.3 – Favoriser la coopération entre clubs et renforcer les solidarités

La lutte contre les discriminations ne peut reposer sur la seule bonne volonté de quelques clubs ou individus isolés. Pour produire des changements durables, il est nécessaire de favoriser une approche collective, en créant des synergies entre structures sportives, professionnelles, bénévoles, institutions et associations concernées. Mutualiser les ressources, partager les savoir-faire, sortir de l'isolement et construire un soutien concret sont des leviers fondamentaux.

Pour cela, plusieurs pistes complémentaires peuvent être développées :

- **Constituer un réseau local de clubs engagés**, associant structures dites « traditionnelles » et clubs communautaires autour de groupes de parole, d'ateliers de co-formation et de partages d'expériences. Ces espaces doivent permettre aux acteur·ices du terrain d'échanger librement sur les pratiques et les besoins, dans une logique horizontale et réflexive.
- **Créer une structure ou cellule d'écoute commune**, composée de référent·es de plusieurs associations et de manière indépendante, en lien avec des acteurs du droit (permanences juridiques de la Ville de Lyon, Défenseur des droits, associations spécialisées), pour accompagner les clubs dans les situations de discriminations ou de violences signalées.

● **Mettre en place un groupe de travail sur les mobilisations collectives du droit**, afin de favoriser des actions juridiques coordonnées plutôt qu'isolées. L'idée est de soutenir les clubs et les personnes concernées dans des démarches plus collectives et accessibles, en s'appuyant sur l'expertise d'associations militantes ou juridiques, en lien avec la cellule d'écoute.

● **Expérimenter un programme de mentorat partenarial**, entre clubs traditionnels et clubs communautaires. Ce mentorat collaboratif repose sur :

- La réciprocité : chacun·e apprend de l'autre, quels que soient son statut ou son niveau.
- La souplesse et la sécurité : chaque personne peut se retirer à tout moment si le lien devient inconfortable.
- La prévention des rapports de domination : une attention particulière est portée aux dynamiques de pouvoir, pour garantir une relation égalitaire.

Les recherches menées dans le champ du sport (Weaver & Chelladurai, 1999 ; Higgins & Kram, 2001 ; Leeder & Cushion, 2020) montrent que ce type de mentorat collaboratif a déjà fait ses preuves, notamment en favorisant l'accès des femmes aux postes d'encadrement, d'arbitrage ou de gouvernance. Appliqué à d'autres formes de discriminations systémiques, ce modèle constitue un levier efficace et transformateur. En résumé, développer des dynamiques collectives et des programmes de mentorat permet de faire circuler les compétences entre les structures, de valoriser l'expérience des personnes concernées, et de construire des alliances durables pour transformer en profondeur les pratiques sportives et les normes qui les sous-tendent.

En favorisant l'échange entre clubs et en développant des dispositifs de mentorat collaboratif, il devient possible de faire circuler les compétences, de reconnaître l'expertise des personnes concernées, et de construire des alliances durables pour transformer les pratiques sportives sur le long terme et de manière politique.

2.4 – Adapter les règlements et les équipements pour garantir l'accès à tous·tes

Les structures sportives sont encore majoritairement construites sur des normes rigides, qui excluent de fait de nombreuses personnes minorisées. Pour rendre le sport réellement accessible à tou·tes, il est indispensable de transformer les règles d'organisation, les modalités d'accueil et les conditions matérielles d'accès à la pratique.

Il est nécessaire de revoir les normes sportives pour les rendre réellement accessibles :

● **Adapter les vestiaires et les installations sportives aux réalités vécues.** Cela implique de généraliser un accès fondé sur l'identité de genre déclarée, sans exigence de justificatif médical. Lorsque de nouveaux équipements sont construits, il est essentiel de prévoir des vestiaires individuels en majorité (par exemple 3 sur 4), et d'accompagner la signalétique par des indications et une accessibilité à tous·tes.

● **En permettant la participation aux compétitions dans la catégorie choisie**, sur la base de l'auto-déclaration.

● **En conditionnant les financements publics à l'existence de dispositifs concrets de lutte contre les discriminations** : règlement intérieur, cellule d'écoute, formation du personnel, référent identifié.

Ces transformations nécessitent un engagement au-delà de celui seul des clubs ou des personnes avec des initiatives isolées. Elles doivent être portées à l'échelle des politiques publiques et conditionner les financements attribués. C'est un des leviers pour que le sport devienne un espace respectueux des identités et des corps dans toute leur pluralité.

2.5 – Former les professionnel·les du sport

La lutte contre les discriminations dans le sport ne peut se limiter à des mesures ponctuelles : elle nécessite une transformation en profondeur des représentations, des pratiques et des postures des personnes qui encadrent, régulent ou dirigent les activités sportives. La formation est un levier qui doit accompagner les actions précédentes pour faire évoluer les normes sociales et les environnements d'entraînement ou de compétition. Trop souvent, les comportements discriminatoires ne relèvent pas de la malveillance, mais de la méconnaissance du cadre juridique ou de stéréotypes intériorisés. Les politiques publiques peuvent accompagner le changement social de manière préventive en formant (sessions d'une journée au moins) à la non-discrimination. Plusieurs axes sont à privilégier :

● **Rendre obligatoire une formation à la lutte contre les discriminations**, dans les formations initiales et continues des encadrant·es, dirigeant·es, arbitres et bénévoles, en couvrant l'ensemble des critères reconnus par la loi (genre, orientation sexuelle, origine, handicap, etc.), avec un focus renforcé sur les réalités LGBTQI+ souvent marginalisées dans les référentiels existants.

● **Adapter les contenus de formation en fonction des besoins repérés.** Une enquête de terrain ou une consultation préalable auprès des clubs et des associations permettrait d'identifier les zones de méconnaissance spécifiques (ex. : identités trans, non-mixité, racisme dans le sport) et de proposer des modules ciblés pour les publics concernés.

● **Intégrer ces contenus dans les cursus diplômants** (STAPS, BPJEPS, DEJEPS, CREPS...), afin de garantir une montée en compétence durable dès la formation initiale, et ancrer ces enjeux dans le cœur des métiers du sport.

● **Valoriser les bonnes pratiques internes** : soutenir les clubs qui s'engagent dans la transformation de leurs pratiques, développer les compétences des personnes ressources déjà actives sur le terrain et assurer le suivi, la médiation et le soutien aux personnes concernées.

En renforçant les compétences des professionnel·les, en intégrant les enjeux de discriminations dans les formations initiales et continues, et en valorisant les personnes ressources à tous les niveaux, il devient possible de créer des environnements plus justes, mieux préparés à accueillir l'ensemble des parcours et des identités.

2.6 – Adopter une communication cohérente et transparente

Une communication engagée contre les discriminations ne peut se limiter à des déclarations d'intention ou à une image valorisante de l'institution lors de grands événements. Elle doit refléter un engagement réel, construit en lien avec les acteur·ices concerné·es et ancré dans des actions concrètes.

La visibilité des actions ne doit pas masquer l'absence de fond :

- **Veiller à ce que les messages publics soient en adéquation avec les actions mises en œuvre.**
- **Impliquer les associations locales**, les militant-es concerné-es et les médias communautaires dans la construction des discours.
- **Promouvoir une communication responsable**, fondée sur les faits et les expériences concrètes plutôt que sur les slogans ou les logiques événementielles.
- **Faire valoir le cadre légal existant** : rappeler que la lutte contre les discriminations n'est pas une option, mais une obligation juridique. Les structures sportives doivent être informées des textes en vigueur (code du sport, code pénal, lois anti-discrimination), des responsabilités qui en découlent, ainsi que des sanctions encourues en cas de manquement. Cette pédagogie du droit renforce la crédibilité des engagements affichés et responsabilise les acteur-ices.

En s'appuyant sur les récits de terrain, en associant les personnes directement concernées, et en veillant à la cohérence entre discours et pratiques, les politiques sportives peuvent éviter les effets de façade. C'est ce qui permet à la parole institutionnelle de renforcer sa légitimité et son efficacité.

Récapitulatif des recommandations

Recommandation concrète	Objectif	Acteur-ices clés	Temporalité
AXE STRATÉGIQUE 2.1 – MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR			
Étendre l'enquête exploratoire (quali/ quanti) à l'échelle de la métropole	Mieux documenter les discriminations locales	Universités, associations, clubs, Chaire LGBTQI+	Court / moyen terme
Créer un observatoire régional des discriminations dans le sport	Centraliser les données et bonnes pratiques	Collectivités, universités, observatoires régionaux	Moyen / long terme
Restitution politique et scientifique annuelle via le conseil d'observation	Suivi politique partagé et pilotage collectif	Chaire LGBTQI+, associations, institutions locales	Annuel
AXE STRATÉGIQUE 2.2 – RÉALITÉS CROISÉES (INTERSECTIONNALITÉ)			
Développer des dispositifs mobiles de proximité (centres sociaux, espaces publics)	Aller vers les publics éloignés du sport	Clubs, collectivités, centres sociaux, maisons de quartier	Court / moyen terme
Mettre en place une tarification solidaire pour les publics précaires	Garantir l'accès économique au sport	Métropole, CAF, mairies, clubs	Court terme
Adapter les infrastructures (signalétique, personnel formé, espaces sûrs)	Créer un environnement accueillant et non stigmatisant	Villes, gestionnaires d'équipements, clubs	Court terme
Accompagnement spécifique pour personnes trans migrantes	Permettre l'accès sans obstacles linguistiques ou administratifs	Associations, CADA, dispositifs d'accompagnement	Court / moyen terme

Recommandation concrète	Objectif	Acteur-ices clés	Temporalité
AXE STRATÉGIQUE 2.3 – DYNAMIQUES COLLECTIVES ET MENTORAT			
Réseau de clubs engagés avec groupes de parole, formations croisées	Rompres l'isolement et partager les ressources	Clubs traditionnels et communautaires, institutions	Immédiat / Court terme
Structure commune de signalement avec appui juridique	Répondre collectivement aux signalements de violences	Ville de Lyon, Défenseur des droits, assos juridiques	Court terme
Groupe de travail pour mobilisations collectives du droit	Faciliter les démarches juridiques collectives	Juristes, collectifs militants, clubs	Moyen terme
Programme de mentorat partenarial et collaboratif	Dépasser les hiérarchies pour apprendre mutuellement	Clubs partenaires, coordinateur-ices indépendant-es	Moyen terme
AXE STRATÉGIQUE 2.4 – TRANSFORMER RÈGLES & INFRASTRUCTURES			
Adapter les vestiaires et signalétique (majorité individuels, neutres)	Accès sécurisé et digne aux vestiaires pour tous	Municipalités, architectes, gestionnaires d'équipements	Court / moyen terme
Auto-déclaration libre de la catégorie en compétition	Respect des identités de genre dans les compétitions	Liges, fédérations, organisateur-ices de compétition	Court terme
Conditionnement des subventions à l'existence de dispositifs anti-discrimination	Responsabiliser les clubs et structures sportives	DRAJES, collectivités, bailleurs publics	Moyen terme
AXE STRATÉGIQUE 2.5 – FORMER LES PROFESSIONNEL·LES DU SPORT			
Formation obligatoire lutte contre les discriminations (initiale et continue)	Prévenir les discriminations par la montée en compétence	CREPS, clubs, universités, DRAJES	Court / moyen terme
Modules adaptés selon les besoins identifiés (enquête préalable)	Cibler les formations selon les lacunes du terrain	Associations, fédérations, formateur-ices	Court terme
Insertion dans les diplômes STAPS, BPJEPS, CREPS...	Ancrer les enjeux dans les formations sportives diplômantes	STAPS, écoles de formation, DRAJES	Moyen terme
Valorisation des bonnes pratiques internes et référents formés	Outils les personnes-ressources sur le terrain	Clubs, fédérations, collectivités, personnes formées	Court terme
AXE STRATÉGIQUE 2.6 – COMMUNICATION COHÉRENTE & TRANSPARENTE			
Messages publics cohérents avec les actions réelles	Cohérence entre image publique et actions menées	Collectivités, DRAJES, clubs	Court terme
Impliquer associations, militant-es et médias communautaires	Co-construire les récits avec les premiers-ères concerné-es	Associations LGBTQI+, médias indépendants	Court terme
Communication ancrée dans les faits et pratiques concrètes	Sortir du pinkwashing, rendre les récits crédibles	Services communication, relais locaux, clubs	Immédiat
Faire valoir le droit et informer sur les obligations et sanctions	Responsabiliser juridiquement les structures sportives	Juristes, collectifs, défenseur des droits	Court terme

Conclusion

Ce rapport constitue une première étape vers la construction d'une politique publique de lutte contre les violences et les discriminations dans le champ sportif, en s'appuyant sur une enquête exploratoire menée au plus près des personnes concernées. Il ne prétend pas à l'exhaustivité, mais il offre un socle théorique solide et situé, à partir duquel il est désormais possible d'amplifier la dynamique engagée.

La poursuite de cette recherche à une échelle plus large apparaît comme une nécessité. L'élargissement de l'enquête, combinant méthodes qualitatives et quantitatives, permettra non seulement de confirmer certaines hypothèses, mais surtout de produire des données solides, transversales et utiles aux acteur·ices publics, aux associations et aux structures sportives. Financer cette phase de consolidation et d'élargissement de la recherche est une condition pour sortir d'une approche intuitive ou ponctuelle et construire, sur le long terme, une réponse aux discriminations systémiques.

Par ailleurs, les recommandations formulées dans ce rapport ont été pensées dans une logique de faisabilité immédiate. Elles ne nécessitent pas la création ex nihilo de nouveaux dispositifs complexes ou coûteux. Au contraire, elles reposent majoritairement sur le renforcement de structures déjà existantes (formations, observatoires, chartes, réseaux associatifs), l'adaptation de pratiques courantes (vestiaires, signalétique, règlements) et la mobilisation des compétences locales. Leur mise en œuvre représente un investissement mesuré pour les collectivités, mais un levier concret pour transformer durablement l'accès au sport et ses conditions de pratique.

Ainsi, cette recherche exploratoire constitue un point de départ stratégique qui appelle une continuité scientifique, politique et financière. C'est grâce à ces éléments que les constats partagés ici pourront déboucher sur des politiques publiques réellement efficaces et transformatrices.

 **Chaire**
LGBTQI+

L·vis
LYON


OFFICE
DES
SPORTS
LYON

 Lyon 1